

## Suède

En 2006 la Suède a été l'un des 30 premiers pays à ratifier la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Aucun changement majeur de législation n'a été jugé nécessaire à la suite de cette ratification.

Les fondements de la politique culturelle suédoise, formulés dans les objectifs de la politique culturelle nationale approuvés par le Riksdag, correspondent globalement aux objectifs et au but de la Convention. Ils constituent, par conséquent, une base pour le travail de la Suède en faveur de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles sur son territoire et au niveau international.

La politique culturelle du gouvernement est mise en œuvre principalement par les administrations publiques compétentes, à travers des formulations générales et des tâches spécifiques. Dans les instructions du gouvernement à toutes les administrations publiques qui interviennent dans le domaine de la culture, il est par exemple indiqué qu'elles doivent intégrer dans leurs activités les principes d'égalité entre les genres, de diversité et de prise en compte des enfants, ainsi que les échanges et la coopération interculturels et internationaux.

Les objectifs culturels nationaux doivent également guider la politique culturelle régionale et locale. En 2011, la Suède a mis en place un nouveau modèle de répartition des fonds de l'État entre les activités culturelles régionales. Le but, conformément aux objectifs de la politique culturelle, est de rendre la culture plus proche des citoyens en créant des conditions propices à la mise en valeur des priorités et des différences régionales.

La coopération internationale est également promue par des initiatives spéciales telles que IASPIIS (programme international du Comité suédois des subventions artistiques soutenant les échanges internationaux entre praticiens des arts visuels, du design, de l'artisanat et de l'architecture) et « Partner Driven Cooperation in the Field of Culture », un programme visant à renforcer la coopération dans le domaine culturel entre la Suède et le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à un développement équitable et durable. La culture joue également un rôle central dans l'aide suédoise à la démocratie et à la liberté d'expression, priorité de la coopération suédoise au développement. Les efforts de la Suède pour augmenter le nombre de lieux d'accueil pour les auteurs persécutés en est un exemple.

Une grande partie de la vie culturelle suédoise repose sur les efforts de la société civile et la politique culturelle insiste particulièrement sur l'importance de la collaboration entre la société civile et les institutions. Dans l'ensemble, le dialogue avec la société civile fait partie intégrante des efforts pour promouvoir la démocratie.

En raison du peu de temps qui s'est écoulé depuis l'entrée en vigueur de la Convention et l'adoption de ses directives opérationnelles, il est encore difficile d'évaluer dans leur intégralité les effets des diverses initiatives.

Le niveau de connaissance générale de la Convention est, d'après l'évaluation, assez limité. Développer la connaissance de la Convention ainsi que les compétences nécessaires pour la mettre en œuvre et utiliser son contenu est, par conséquent, un véritable enjeu. Le travail de mise en œuvre de la Convention doit donc être envisagé dans une perspective à long terme.

En résumé, on peut dire que le fait que la Convention soit maintenant opérationnelle ouvre la voie à une plus grande connaissance et à une meilleure compréhension des questions d'échange et de coopération internationales et interculturels, ainsi que du rôle de la culture dans la société.